

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Salle des séances du Conseil communal, aula du Groupe d'Utilité Publique de Bahyse

Présidence : Mme Laura Ferilli, Présidente du Conseil communal

Scrutateurs : Mme Marie-Christine Secretin
Mme Helga Young-Rarden
M. Claude Bovey

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissiers : M. Fernand Capozzi
Mme Diane Ciurlia

Sont présents : 56 Conseillères et Conseillers communaux (sur 64)

Excusés (8) : Mmes Lisa Balsiger, Lory Balsiger, Evelyne Chevallaz Belotti
MM. Bernard Guy, Fabrice Borlat, Jean-José Nesa, Jean-
Claude Nouis, Jean-Pierre Settimi

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal **No 26** de la séance **du 24 septembre 2019**
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Assermentations de 2 conseillers communaux (1 PLR et 1 SOC)
5. **Préavis municipal n° 16/19**, relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades
 - 5.1. Rapport de la commission d'études
6. **Préavis municipal n° 17/19**, relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 84'335.30 pour travaux et prestations supplémentaires non prévus lors de la construction du dépôt provisoire pour la voirie
 - 6.1. Rapport de la commission des finances
7. **Préavis municipal n° 18/19**, relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021
 - 7.1 Rapport de la commission des finances

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

8. **Préavis municipal n° 19/19**, relatif à une demande de crédit de CHF 48'000.- pour la sécurisation du cheminement piétons, aménagements routiers et création d'une servitude de passage public sur la route de Châtel- St- Denis (RC 734d) et le chemin du Péage
 - 8.1. Rapport de la commission d'étude
 - 8.2. Rapport de la commission des finances
9. **Information des représentants du Conseil siégeant dans les commissions communales et intercommunales**
 - Conseil intercommunal de gestion SIGE
 - Association Sécurité Riviera (ASR)
 - Commission d'intégration Suisses – Etrangers
 - Conseil de fondation de la Fondation Intercommunale pour l'Accueil des Enfants
 - Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay – St-Légier
 - Commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux
10. Interpellations, motions, postulats et pétitions
11. Propositions individuelles, observations et vœux

Mme la Présidente

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,

Je vous salue toutes et tous cordialement. J'ai le plaisir d'ouvrir cette 27^{ème} séance de la législature.

Je souhaite la bienvenue au public et le remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Je salue également la presse et la remercie déjà de rapporter nos débats au plus près des faits.

En application des articles 28 et 55 de notre règlement, je vous précise que :

- La convocation comportant l'ordre du jour a été envoyée par courriel ou par poste dans le délai réglementaire de 10 jours.
- Un exemplaire de la convocation a été adressé à Monsieur le Préfet, qui n'a pas émis d'objection.
- La cloche de la chapelle St-Antoine a sonné une demi-heure avant l'ouverture de la présente séance.

Finalement, en application de la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles, je vous rappelle que nos débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Dès lors, nous pouvons entamer nos délibérations.

Appel

Je prie notre secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Avec 54 conseillères et conseillers présents sur 62, l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint et qu'en conséquence notre assemblée peut légitimement délibérer.

Dès lors, je déclare notre séance ouverte, en implorant, comme le stipule l'art. 60 de notre règlement, la bénédiction divine sur les travaux du conseil.

Je souhaite que les propos tenus dans cette assemblée soient toujours courtois, et j'émetts le vœu que les débats soient ouverts et emprunts de respect mutuel.

Procès-verbal

Le procès-verbal de notre séance sera tenu par notre secrétaire, Madame Céline Morier, que je remercie par avance.

Récusation

Je vous rappelle, selon l'article 59 de notre règlement, le devoir de récusation qui vous incombe.

Ordre du jour

Je vous informe qu'un postulat, deux motions et une interpellation ont été déposés. Ces objets seront donc traités au point 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4 de notre ordre du jour sous les désignations respectives :

- 10.1 Postulat de Madame Annalena Hellmüller au nom du Groupement des indépendants de Blonay (GIB) : « Pour un éclairage public qui ne nuit pas à la nuit »
- 10.2 Motion de Messieurs André Grivel et Jean-Marc Nicolet (Les Verts) :
« Rénovation des collèges de Bahyse II et III. Il est urgent de ne plus attendre »
- 10.3 Motion de Madame Carole Roulet (GIB) : « ayant pour objectif de charger la Municipalité de présenter, sans délai, l'état des lieux du préavis 10/15 relatif à une demande de crédit de CHF 1'183'000.00 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades et de répondre aux questions posées ci-dessous. »
- 10.4 Interpellation du groupe PLR : « VMCV, des bus tonitrueux »

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaite apporter des modifications à cet ordre du jour ?

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il était prévu à l'ordre du jour, un point « 4. parcelle n° 2505 - Information sur l'attribution des logements ».

Les membres qui font partie de la commission consultative ont eu l'occasion de suivre les développements de ce dossier, ainsi que la convention qu'il est prévu de signer avec Equitim. Cette convention est actuellement encore aux mains d'Equitim et nous ne voulions pas vous faire une communication tant que nous n'avons pas de retour de leur part, ce point sera reporté à la prochaine séance.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Mme la Présidente

Je vous laisse modifier la numérotation de l'ordre du jour, s'il n'y pas d'objections sur cet ordre du jour, nous pouvons débiter nos délibérations.

1. Approbation du procès-verbal No 25 de la séance du 25 juin 2019

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion concernant la rédaction de ce procès-verbal.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Je demande une modification à la feuille 685, dans ma réponse à la Municipalité, il est écrit à la dernière ligne : « Je suis ravi d'avoir eu une réponse plus régionale » et je souhaite changer par : « Je suis ravi d'avoir prochainement une réponse plus régionale » concernant mon interpellation sur l'urgence climatique.

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
J'ai une remarque sur la feuille 670, dans mon interpellation à peu près au milieu : « Cela devrait se faire dans les deux cas », il manque « par incitation », autrement la phrase ne veut rien dire.

Mme la Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal n° 26 du 24 septembre 2019, avec les modifications apportées, sont priés de le manifester en se levant.

Le procès-verbal n° 26 du 24 septembre 2019, avec les modifications apportées, est **accepté** par : 49 OUI
0 NON
4 abstentions

2. Communications du bureau :

Remerciements :

J'ai le plaisir de vous informer que le dépouillement des élections fédérales du 20 octobre s'est bien passé et dans une ambiance cordiale. Je remercie chaleureusement Monsieur Guex et Madame Hoxha, de l'administration communale, les membres du Bureau, les conseillères communales et conseillers communaux présents, ainsi que les citoyennes et citoyens volontaires, qui ont permis, de par leur investissement sérieux et leur patience, la réussite de cette longue journée.

Correspondance :

Le bureau du Conseil a reçu un courrier de la CoGest concernant sa constitution et son programme d'activité 2019/2020 daté du 27 septembre. ^{annexe 1}

Le bureau du Conseil a reçu une lettre de Madame Catherine Lob et Monsieur Michel Bonvoisin, datée du 1er octobre, concernant un trottoir aux Chevalleyres. ^{annexe 2}

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

La présidente a reçu une copie de la lettre de Monsieur Roger Carrard, adressée à Monsieur Alain Bovay, syndic de St-Légier – La Chiésaz et Monsieur Dominique Martin, notre syndic, datée du 9 octobre, au sujet du projet de fusion. ^{annexe 3}

Le bureau du Conseil a reçu une copie de la lettre de la Municipalité adressée à la Chancellerie d'Etat de l'Etat de Vaud, datée du 25 octobre, concernant l'interpellation de Monsieur Romain Belotti « Espérance de vie ». ^{annexe 4}

Scrutin :

Le prochain scrutin se déroulera le dimanche 10 novembre pour le 2ème tour des élections fédérales, à la Maison de commune.
Je remercie déjà les personnes qui y participeront.

Séance du Conseil :

Je vous informe que la prochaine séance aura lieu le 26 novembre à 20h30, comme d'habitude.

Un ordre du jour pour la séance supplémentaire du 3 décembre à 20h00 vous parviendra prochainement.

La séance du 10 décembre est à 18h00, suivie par le repas de fin d'année du Conseil. Un formulaire d'inscription et le menu vous parviendra prochainement également.

Rencontre avec les chef-fe-s de groupe :

Le Bureau a eu le plaisir de rencontrer les chef-fe-s de groupe ou leur représentant – Mme Annalena Hellmüller, MM. Bertrand Cherix, André Grivel, Michel Cardinaux, et Matthieu Sesseli, le lundi 7 octobre. Je les remercie pour les échanges constructifs et la diffusion de l'information auprès de leurs membres de groupes respectifs.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole pour poser une question ou faire une remarque sur ces communications ?

3. Communications de la Municipalité

Monsieur Dominique Martin, Syndic

Plan directeur des énergies

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La Municipalité a décidé de faire élaborer un plan directeur communal des énergies. Elle est motivée par notre adhésion à « Cité de l'Energie » et nous sera utile pour rédiger le volet « Energie » des différents plans d'affectation à venir comme pour notre nouveau PGA.

Par ailleurs, le canton subventionne les plans directeurs énergétiques à hauteur d'environ 50%.

Notre autorité a récemment adjugé un mandat au bureau RWB, à Yverdon-les-Bains, sur la base d'un appel d'offre, pour un montant de CHF 19'386.00, montant inscrit au budget 2019.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Eclairage du chemin des Boulingrins

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2019, Mme Jeanne Quillet
a posé les questions suivantes concernant l'éclairage du chemin des Boulingrins :

S'agit-il de lampadaires intelligents ? Si oui peuvent-ils être réglés à la baisse pour
des raisons économiques et de pollution lumineuse ?

Si ce ne sont pas des lampadaires intelligents, comment peut-on remédier à cette
situation ?

Pour la question no 1, nous pouvons vous informer qu'il s'agit de luminaires LED
programmables individuellement pour permettre de régler leur intensité.

En ce qui concerne la question no 2, nous vous informons qu'il ne s'agit pas d'un
éclairage dynamique (allumage et extinction automatique). Toutefois, sous
l'impulsion de la commune voisine de St-Légier, qui a piloté le projet, la
programmation des luminaires a été modifiée sur tout le tracé du chemin des
Boulingrins. En effet, depuis le 1er octobre dernier, l'éclairage est totalement
interrompu de 23h00 à 6h00.

Postulat Grivel et François (VO) - Notre chère Maison de commune

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Suite à la présentation effectuée lors de la séance du Conseil communal du 24
septembre 2019 par votre serviteur et M. Henchoz, des Retraites Populaires, la
Municipalité considère avoir répondu au postulat déposé par MM. André Grivel et
Yves François (VO) le 11 décembre 2018.

Décès d'un collaborateur

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Une délégation de la municipalité et du personnel communal a eu la tristesse
d'accompagner dans sa dernière demeure M. Roger Burgy, collaborateur du Service
des forêts, décédé le 12 octobre dernier après une longue maladie combattue avec
force et courage.

M. Burgy a effectué toute sa carrière auprès de la Commune de Blonay dès son
apprentissage de forestier-bûcheron. Il a ensuite été engagé comme ouvrier en 1982
puis avec sa grande expertise a été nommé chef du Service des forêts, fonction à
laquelle il avait dû renoncer pour raison de santé.

Nous garderons un lumineux souvenir de ce collaborateur.

Afin de lui rendre hommage, j'invite l'assemblée à observer quelques instants de
silence.

MINUTE DE SILENCE

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Monsieur Jean-Luc Chabloz, Municipal

Locaux scolaires PPLS - Travaux d'aménagement

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une demande d'aménagement de salle pour des besoins spécifiques nous a été demandé par la direction des écoles. Ce qui a engendré les coûts suivants non prévus au budget 2019.

Fournitures de mobilier	CHF 5'853.45
Travaux de câblages électriques et informatiques	CHF 2'590.55
Fournitures panneau 3 plis fermeture embrasure porte	CHF 323.55
Coût total net TTC	CHF 8'767.55

Locaux immeuble route du village 14-16 - Travaux de remise en état

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite au départ du locataire de notre surface commerciale, nous avons entrepris des frais de remise en état nécessaire de nos locaux, afin de pouvoir louer rapidement ce local.

Raccordement écoulement évier dans canalisation EU	CHF 3'933.20
Fournitures et pose d'un plancher et revêtement en lames	CHF 3'323.80
Fournitures et pose de 3 nouvelles portes, y compris évacuation des fiches à lames existantes	CHF 2'924.05
Fourniture et pose de main courante escalier extérieur	CHF 487.90
Divers et imprévus	CHF 331.05
Coût total des travaux net TTC	CHF 11'000.--

Ce montant n'étant pas prévu dans le budget 2019.

Préavis 13/18 - Décompte final

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je vous communique le décompte final des travaux relatifs au préavis no 1318 d'un montant de CHF 52'600.- pour la création d'un couvert à vélos et l'assainissement de l'étanchéité du local technique du passage sous-voie.

Les travaux étant terminés, les dernières factures rentrées, nous avons pu clore ce dossier.

Montant du préavis accepté par votre Conseil	CHF 52'600.00
Montant final	CHF 54'076.50
Différence en plus avec le montant du préavis	CHF 1'476.50

La différence est due principalement aux difficultés rencontrées lors de l'isolation de la dalle inférieure, les travaux ayant été faits par les propriétaires des lieux lors de l'extension du parking.

Ces derniers ont participé aux coûts supplémentaires pour un montant de CHF 1'300.- que l'entreprise adjudicataire des travaux leur a facturé directement.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Monsieur Bernard Degex, Municipal

Question de Mme Young Rarden - Carrefour Route de Vevey - Chemin de la Planaz
Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2019, Mme Young-Rarden a demandé qu'une amélioration soit apportée pour la sécurité des piétons sortant du Chemin de la Planaz et devant traverser la route pour gagner le trottoir de la Route de Vevey.

Comme déjà évoqué, la configuration des lieux ne permet pas la mise en place d'un passage piéton. Le nombre de piétons est également insuffisant au regard des normes fixées par la DGMR pour permettre l'aménagement d'un passage piéton.

Toutefois, les piétons débouchant du chemin de la Planaz bénéficient d'une excellente visibilité, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans le sens inverse. Il est cependant possible de traverser à un endroit plus favorable au niveau de la visibilité et de longer la bande cyclable jusqu'au chemin de la Planaz. Il est également possible de rejoindre le centre du village en utilisant le sentier du Sendey.

Cet endroit n'est malheureusement pas le seul qui présente des difficultés à rejoindre un chemin communal depuis un trottoir de la route cantonale (ou l'inverse...).

La communauté n'est pas en mesure de résoudre tous les problèmes de sécurité, que ce soit pour des raisons techniques ou financières. La responsabilité individuelle par un comportement adéquat reste de mise, que ce soit pour les piétons ou les automobilistes.

Flyer Recrutement des Sapeurs-Pompiers volontaires

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je me suis permis de faire distribuer un flyer concernant le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires qui aura lieu le 7 novembre prochain.

Pour rappel, dans notre canton, comme dans le reste du pays, les interventions diverses notamment de sauvetages et d'extinctions d'incendie sont confiées à des miliciens, volontaires, qui s'engagent pour rendre service à la collectivité. Notre région, comme le reste du canton d'ailleurs, connaît une baisse des effectifs et il est important de trouver de la relève. Dans le cas où les effectifs venaient à être trop faibles, nous serions obligés de passer à un système de permanents.

Or, pour un poste de permanent 24/24h et 7 jours sur 7, l'ECA a fait ses calculs et arrive à un équivalent de 5.7 EPT. Mais je vous laisse imaginer les montants qui seraient dans nos budgets s'il fallait assurer une rotation avec une dizaine de permanents.

Il est donc important que chacune et chacun, dans son entourage et ses connaissances, puisse faire de la publicité pour l'engagement de nouveaux volontaires. Il en va de même pour les entreprises et collectivités publiques qui devraient favoriser leur personnel à s'engager comme volontaire.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

L'ASR montre l'exemple, puisque pour tous les postes back-offices, administratifs et pour les assistants de sécurité publique, à compétences égales, la priorité est donnée à celles et ceux qui sont d'accord de s'engager comme sapeur-pompier volontaire.

Qu'on se le dise....

Monsieur Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Pas de communication

Mme la Présidente

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole pour poser une question ou faire une remarque sur ces communications ?

M. Yves François

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je reviens sur la communication de M. Martin à propos de la maison de commune, j'entends que la Municipalité considère avoir répondu.

J'ai surtout entendu des pistes de la part des Retraites Populaires, si la Municipalité considère que c'est sa réponse, alors je comprends que la Municipalité n'a pas d'autres pistes que celles des Retraites Populaires. Est-ce que c'est juste ?

S'il n'y a que les 5 pistes présentées par les Retraites Populaires, quelle est l'étape suivante pour la Municipalité ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Effectivement, il y a les 5 propositions annoncées lors de la présentation au Conseil communal et dans ces réponses, nous avons fait un complément en disant qu'en l'état actuel du projet de fusion, il est bon d'attendre au minimum jusqu'à la décision qui nous fera aller de l'avant. Il y a un certain nombre de paramètres à cause desquels nous ne pouvons pas avancer aujourd'hui. Admettons que nous prenions la solution que la commune de Blonay reste en l'état, elle pourrait avoir dans ces idées, ces propositions, la location d'une partie d'un étage. Nous n'allons pas commencer ces réflexions aujourd'hui alors que nous sommes fortement engagés dans un projet de fusion. Notre réponse n'est pas que nous allons classer l'affaire, cela reste en attente, parce que nous sommes engagés dans ce processus de fusion. Il y aura une suite, mais elle sera légèrement retardée.

4. Assermentation d'une conseillère communale (PS) et d'un conseiller communal (PLR)

Mme la Présidente

Sur la base de l'article 10 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation d'une nouvelle Conseillère PS, Madame Marjolaine Truffer, qui remplace Monsieur Yvan Kohli, dont la lettre de démission vous a été lue à la séance du mois de septembre.

Madame Marjolaine Truffer est originaire de St-Niklaus en Valais. Elle est née et a vécu dans la région de la Riviera toute sa vie. Elle est enseignante de profession et

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

habite la commune de Blonay depuis 5 ans. Bien que novice en politique, elle a un intérêt marqué pour le bien de la commune.

Sur la base de l'article 10 de notre règlement, je vais procéder à l'assermentation d'un Conseiller PLR, Monsieur Yvan Kohli, qui remplace Monsieur Sébastien Guex, dont la lettre de démission vous a été lue à la séance du mois de septembre également. Il n'est pas nécessaire que je vous le présente.

Je prie Madame Truffer et Monsieur Kohli de s'avancer devant l'assemblée.
Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de vous lever.

Madame, Monsieur,

Je vais vous lire le serment, à la fin de celui-ci, vous voudrez bien lever la main droite et dire « je le promets » :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Marjolaine Truffer

Je le promets

Monsieur Yvan Kohli

Je le promets

Je vous félicite et vous invite à rejoindre les rangs du Conseil communal et ainsi exercer pleinement votre rôle de conseillère et conseiller communal.

Applaudissements de l'assemblée.

5. **Préavis municipal n° 16/19, relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades**

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ? Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

5.1 Rapport de la Commission d'étude

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Le rapport de la commission vous a été remis dans le délai réglementaire, il ne sera dès lors pas lu.

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal ;
 2. Rapport de la Commission d'étude
- Des objections concernant cette façon de procéder ?

Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion selon l'ordre établi :

Préavis municipal n° 16/19

-

21h10 M. André Grivel quitte la salle à cause d'une urgence.

Rapport de la Commission d'étude

-

Mme la Présidente

Je relis les conclusions du préavis municipal n° 16/19, relatives à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades.

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis sont priés de le manifester en se levant

Les conclusions du préavis municipal n° 16/19, relatives à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades sont **adoptées** par 51 OUI

1 NON

2 abstentions

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai un complément d'information en relation avec ce préavis, nous avons quelques tracasseries administratives par rapport au plan des zones au lieudit « la Châ ». En date du 9 septembre, il a été signé par Mme la Conseillère d'Etat et aujourd'hui tout est réglementairement en ordre sur la zone de la Châ pour le téléski.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

6. Préavis municipal n° 17/19, relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 84'335.30 pour travaux et prestations supplémentaires non prévus lors de la construction du dépôt provisoire pour la voirie

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ? Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

M. Philippe Volet et M. Pierre Barbey se récusent

6.1 Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la commission vous a été remis dans le délai réglementaire, il ne sera dès lors pas lu.

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal et proposition d'amendement de la Municipalité ;
2. Rapport de la Commission des finances

Des objections concernant cette façon de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre donc la discussion selon l'ordre établi :

Préavis municipal n° 17/19

M. Jean-Luc Chabloz, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

La Municipalité vous propose d'amender le point 3 des conclusions comme suit :

« 3. d'amortir l'investissement sur une durée *de 5 ans*, conformément au règlement sur la comptabilité des communes. »

Ceci afin d'être en accord avec le taux d'amortissement prévus dans le préavis initial.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il est toujours fort dommageable de voir ces augmentations, surtout avec des montants aussi élevés pour des préavis complémentaires. J'émetts un vœu à l'attention de la Municipalité, la prochaine fois qu'elle a un préavis où des travaux sont prévus par des employés de la commune et qu'ils ne sont pas chiffrés dans le préavis, de quand même estimer ou mettre un montant. Cela évitera que nous ayons une pareille surprise avec des montants aussi élevés dans un nouveau préavis. Là nous ne pouvons pas faire grand-chose, les montants sont dépensés, il sera difficile d'agir et de donner notre véritable avis sur ce point.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Amendement de la Municipalité :

« 3. d'amortir l'investissement sur une durée de 5 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes. »

Vote amendement de la Municipalité : 44 OUI, 0 NON, 8 abstentions et 2 récusés.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Rapport de la Commission des finances

M. Jean-Luc Chabloz, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il semble que dans le point analyse, dans le premier paragraphe du rapport de la CoFin une mauvaise interprétation est peut-être intervenue par rapport à ce que nous avons dit. Il est noté : « il demeure néanmoins que certains travaux, la Municipalité le concède, auraient pu être prévus dans l'offre de base de l'entreprise... » il faudrait remplacer cette phrase par « auraient dû être prévus dans l'appel d'offre ». Merci.

Mme la Présidente

Je relis les conclusions amendées du préavis municipal n° 17/19, relatives à une demande de crédit complémentaire de CHF 84'335.30 pour travaux et prestations supplémentaires non prévus lors de la construction du dépôt provisoire pour la voirie

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 84'335,30 pour le financement des travaux et prestations supplémentaires non prévus lors de la construction du dépôt pour la voirie
2. de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment;
3. *d'amortir l'investissement sur une durée de 5 ans, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.*

Celles et ceux qui acceptent les conclusions amendées de ce préavis sont priés de le manifester en se levant

Les conclusions amendées du préavis municipal n°17/19, relatives à une demande de crédit complémentaire de CHF 84'335.30 pour travaux et prestations supplémentaires non prévus lors de la construction du dépôt provisoire pour la voirie sont **adoptées** par : 44 OUI

4 NON

4 abstentions

2 récusés

7. Préavis municipal n° 18/19, relatif à l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ? Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

7.1 Rapport de la Commission des finances

Le rapport de la commission vous a été remis dans le délai réglementaire, il ne sera dès lors pas lu.

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

4. Préavis municipal ;
5. Rapport de la Commission des finances et proposition d'amendement

Des objections concernant cette façon de procéder ?
Cela ne semble pas être le cas

J'ouvre donc la discussion selon l'ordre établi :

Préavis municipal n° 18/19

-

Rapport de la Commission des finances

La discussion est ouverte.

M. Christoph Stoeri

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais rappeler que notre commune a eu des pertes ces dernières années, pas d'énormes pertes, mais à chaque fois plusieurs centaines de milliers de francs. Nous avons également pu constater que la Municipalité est obligée de réfléchir pour chaque investissement et en l'occurrence de les déplacer dans le temps comme par exemple l'assainissement du collège de Bahyse, ceci afin de ne pas alourdir les factures d'amortissement et avec cela le résultat annuel. Dans ce contexte, nous aurions pu penser que la Municipalité vienne aujourd'hui avec une demande d'augmentation du taux d'imposition et une demande de ne pas baisser le taux. Hors, je suis heureux, de constater que le préavis 18/19, vient avec des propositions réfléchies, très raisonnables et équilibrées.

D'autre part je constate que la CoFin souhaite prendre ce qui est agréable et refuser ce qui est un peu plus difficile.

L'augmentation d'impôts fonciers de 0,2 pour mille, de 1 pour mille à 1,2 pour mille, a un effet positif pour les résultats de la commune, sans faire beaucoup de mal à qui que ce soit.

Le propriétaire d'un bien immobilier de CHF 1 million, valeur fiscale, devra payer CHF 200.- de plus par an. L'influence de cette augmentation sur le loyer est encore plus faible, si vous payez aujourd'hui un loyer de CHF 1600.- avec comme valeur foncière de CHF 500'000.-, le loyer devrait augmenter de CHF 8,33.- par mois, je ne pense pas qu'un propriétaire augmentera le loyer d'un tel montant. En conclusion, je suis convaincu qu'avec une augmentation de l'impôt foncier, Blonay reste concurrentiel, surtout parce que tous nos voisins sont au même taux ou à un taux plus élevé et l'influence des loyers est vraiment négligeable. Je voterai contre l'amendement de la CoFin et pour le préavis sans modification.

M. Jean-Marc Zimmerli, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

J'avais préparé une réponse, par rapport à la demande de la CoFin, j'essaierai d'être bref, puisqu'une partie a déjà été évoquée juste avant par M. Stoeri. Nous voulions insister sur le fait que les modifications de taux qui sont prévus dans ce préavis, vont dans le sens d'une harmonisation des taux avec ceux de St-Légier.

Le budget qui est actuellement en préparation, nous montre un déficit qui frôle le million de francs suisse.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Nous n'avons pas voulu augmenter ce chiffre d'encore à peu près CHF 340'000.-, il faut garder à l'esprit que ce budget tient compte de l'amélioration des entrées fiscales au 31 août ce qui est une bonne nouvelle, les résultats, cette année, pour l'instant en tout cas, sont nettement meilleurs que les années précédentes. Les chiffres de septembre confirment encore cette amélioration, par contre la grande question est qu'est ce qui va se passer pendant les 3 derniers mois de l'année, puisque, si vous vous souvenez, cela fait maintenant 2 années consécutives, que les mauvaises surprises sont arrivées, soit en novembre soit en décembre. Avec une fois un peu plus d'1 million de retrait de ressources fiscales par l'autorité cantonale et l'année passée, c'était à peu près CHF 400'000.-. Nous sommes aussi conscients que la CoFin avait toujours eu une position assez stricte et le Conseil l'a toujours suivie, en faveur d'une limitation stricte de l'endettement. Nous en avons tenu compte et nous espérons, si le Conseil devait suivre la proposition de la CoFin, que nous ne serons pas face à une grosse difficulté qui viendrait du fait qu'à partir de là le Conseil ne serait pas d'accord avec une augmentation de l'endettement.

M. Olivier Commend

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
J'entends bien les arguments de M. Stoeri et de M. le Municipal Zimmerli, une des réflexions de la CoFin, que nous avons eu en cette période de pré-fusion éventuelle, c'est de dire que si nous augmentons de 1 pour mille à 1,2 pour mille, comme St-Légier est déjà à 1,2, si nous nous alignons, il n'y aura plus de discussions. Tandis que là, au moment de la fusion, cela nous laisse une marge de discussion éventuelle, si la nouvelle commune passait de 1,2 à 1. C'est une des réflexions que nous avons eues et nous l'avons évoquée avec M. Zimmerli, Municipal des finances.

M. Romain Belotti

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Je rejoins M. Commend, concernant ce côté concurrentiel avec St-Légier, bien sûr qu'il y a la fusion, mais je crois qu'il faut laisser une marge de manœuvre, par rapport à ce taux que nous avons actuellement à 1 ‰. C'est aussi par rapport aux futurs investisseurs de se dire, « eh bien voilà nous allons venir sur Blonay parce que le taux est plus intéressant » et je regrette M. Stoeri, mais le 0.2, c'est 20% d'augmentation, donc sur une facture de CHF 1000.-, nous passons à CHF 1200.-. 20% ce n'est pas rien, c'est quand même un montant important. Par rapport à ces points, je vous propose de ne pas accepter cette augmentation à 1,2 pour mille. Merci.

M. Charles Blanchod

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Par rapport à ce qu'ont dit mes deux collègues j'aimerais ajouter que je suis un peu surpris que M. Stoeri considère que la CoFin n'ose pas prendre des mauvaises nouvelles, mais nous n'allons pas revenir là-dessus. Par contre je rappelle également que le but de la CoFin, puisque c'était ce qui a été promis par la réunion des communes du canton de Vaud, c'est que comme il y a la bascule avec l'Etat, que nous ne voulions pas d'augmentation, nous ne voulions pas que le citoyen soit concerné. D'un côté nous baissions les impôts de 1,5 pour compenser la bascule de l'Etat c'est parfait et de l'autre côté nous augmentons l'impôt foncier, certes comme l'a dit M. Stoeri, le montant n'est pas très important, mais c'était le principe de dire

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

que nous ne voulons pas augmenter les impôts, nous voulons faire que cela soit neutre pour le citoyen et aussi en prévision de l'éventuelle fusion. Nous pouvons très bien vivre 2 ans comme cela et si nous fusionnons il faudra discuter avec St-Légier et si nous ne fusionnons pas la Municipalité décidera si oui ou non il faut vraiment le faire.

Voilà la raison pour laquelle la CoFin vous propose cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente

Est-ce que la commission des finances maintient sa proposition d'amendement ?
La CoFin maintient son amendement.

Je rappelle que le vote sur un amendement laisse toujours entière liberté de voter sur le fond.

Ainsi, je sou mets au vote l'amendement tel que proposé par la commission des finances :

« Article premier – point 5 : impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles sis sur le territoire de la commune : par mille francs Fr.1.00

Construction et installations durables édifiées sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public sans être immatriculées au registre foncier (art. 20 LICom) : par mille francs Fr. 0.50 ».

Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de le manifester en se levant.

L'amendement tel que proposé est **adopté** par : 35 OUI
14 NON
5 abstentions

Nous allons maintenant voter sur le préavis 18/19 tel qu'amendé :

Je lis les conclusions du préavis municipal n° 18/19, relatives à l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Le Conseil communal de Blonay décide :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel qu'amendé ;
2. de fixer la durée du nouvel arrêté à deux ans, soit pour les années 2020 et 2021;
3. de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce préavis telles qu'amendées sont priés de le manifester en se levant

Les conclusions du préavis municipal n°18/19, relatives à l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021, telles qu'amendées, sont **adoptées** par : 46 OUI
1 NON
7 abstentions

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

8. Préavis municipal n° 19/19, relatif à une demande de crédit de CHF 48'000.- pour la sécurisation du cheminement piétons, aménagements routiers et création d'une servitude de passage public sur la route de Châtel-St-Denis (RC 734d) et le chemin du Péage

Mme la Présidente

Y-a-t-il des demandes de récusation ? Y a-t-il une demande de non entrée en matière ?

8.1 Rapport de la Commission d'étude

8.2 Rapport de la Commission des finances

Les rapports vous ont été remis dans le délai réglementaire, ils ne seront dès lors pas lus.

Je vous propose que le débat soit conduit dans l'ordre suivant :

1. Préavis municipal ;
2. Rapport de la Commission d'étude
3. Rapport de la Commission des finances

Des objections concernant cette façon de procéder ?
Cela ne semble pas être le cas

J'ouvre donc la discussion selon l'ordre établi :

Préavis municipal n° 19/19

Mme Marie-Christine Secretin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je déplore que le contexte de ce préavis n'ait pas été clairement explicité, et que de ce fait ni la Commission d'étude, ni la Commission des finances n'aient pu se prononcer en connaissance de cause. La sécurisation du passage piéton n'est qu'un élément annexe de ce dossier. Le but de ce préavis est essentiellement de permettre à terme la construction de 2 immeubles au débouché du chemin du Péage, contre laquelle les habitants des Chevalleyres s'opposent depuis maintenant plus de 5 ans. Permettez-moi de resituer le sujet dans son contexte.

Vous vous souvenez peut-être qu'en 2013, le projet de construction d'un immeuble de 55 m de long et 15 m de hauteur le long de la route cantonale a suscité l'opposition de plus de 200 habitants des Chevalleyres. Ce bâtiment défigurerait l'harmonie du hameau, constitué jusqu'à présent essentiellement de villas individuelles. Il présente aussi la particularité de déroger à l'ordonnance sur la protection des eaux, car il serait construit à 5 m du ruisseau de la Scie, au lieu des 11 m exigés par l'OEaux. Un deuxième projet de même taille est venu se greffer en 2016, entraînant diverses oppositions ayant pour résultat final, un recours des opposants auprès de la CDAP, qui a été couronné de succès et les permis de construire délivrés par la Municipalité ont été annulés.

La dernière annulation remonte à septembre 2017 et a été motivée par l'avis de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), basée sur des études de trafic qui démontraient que le chemin du Péage ne pouvait pas absorber une surcharge de trafic de cette importance.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

La dangerosité du passage pour piétons n'est même pas mentionnée dans le rapport de la DGMR et il n'a pas fait l'objet d'une demande d'intervention de la part des habitants, car ils ne se sont pas interrogés sur la dangerosité du passage pour piétons qui vous est soumis ce soir.

Un passage piéton beaucoup plus dangereux, dont la sécurisation est demandée sans succès par les habitants depuis plus de 10 ans sans que la Municipalité n'ait apporté une réponse concrète, est situé au débouché aval du chemin du Péage sur la route cantonale.

Ce que nous voyons dans le préavis, c'est que la Municipalité a engagé des fonds publics pour réaliser des études et des travaux visant à servir les intérêts de promoteurs immobiliers.

En acceptant ce préavis, vous ne vous limitez pas à un passage pour piétons. S'il est dangereux, c'est parce qu'à l'angle du chemin du Péage se trouve une grande maison qui cache l'arrivée des véhicules sur la route cantonale. Déplacer ce passage de 2 m ne va sans doute pas changer grand-chose, la pose d'un miroir serait sans doute plus efficace et moins coûteuse.

En prenant en considération, que la priorité pour un tel passage pour piétons est hautement discutable et n'est pas demandée par les habitants, les effets secondaires seront :

- de lever des obstacles à ces projets immobiliers et d'ouvrir potentiellement la porte à un afflux de 400 véhicules par jour, dans un quartier relativement tranquille jusqu'à présent, alors que le préavis nous parle de favoriser la mobilité douce ;
- de favoriser la construction possible de 40 appartements, soit au bas mot 120 habitants supplémentaires dans un quartier qui dépasse déjà maintenant le quota d'habitants autorisé par la LAT à l'horizon 2030.

Par respect pour les citoyens qui nous ont élus, je vous recommande par conséquent de refuser ce préavis.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai différents éléments de réponse à l'intervention de Mme Secretin. Quand nous parlons de sécurité, la solution souvent évoquée de poser un miroir, n'est pas une solution qui est recommandée par les instances en matière de sécurité parce que cela ne garantit pas une vraie sécurité.

Après, il y a deux points différents, aujourd'hui le préavis via une étude demandée par la DGMR, parle de mettre un trottoir sur le début du chemin du Péage et sur l'autre branche du Péage qui rejoint, elle, le parking. La mise à l'enquête d'éventuels immeubles, c'est une autre démarche qui, elle, suit un autre cours avec des voies de recours possible auprès du tribunal.

Le deuxième élément c'est que dans les entretiens que nous avons eus avec les opposants au chemin du Péage, il y a effectivement ces deux aspects, de l'étroitesse du croisement qu'il est impossible de faire a été relevée à maintes reprises par les opposants, c'est-à-dire par les riverains du chemin du Péage et que pour rejoindre le

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

parking, c'est là aussi très dangereux de croiser un véhicule avec des piétons entre le haut du chemin du Péage et le parking.

La solution était de se dire, est ce que nous mettons une sécurisation en place pour un jour, s'il y a une construction, avoir la possibilité de marcher de manière plus simple et sécurisée le long de ces deux axes.

Après, le quartier évolue, aujourd'hui nous avons en attente de projet de l'établissement médico-social du Maillon qui est en voie de vente et qui un jour sera certainement soumis à une construction. Il y aura aussi une construction sur cet emplacement de l'EMS, qui fait qu'automatiquement il y aura une augmentation du trafic pédestre. C'est une modification des habitudes de plus en plus de gens se déplacent à pied, ce qui fait que nous devons, de notre côté, leur donner des garanties de sécurité.

Au milieu du chemin du Péage, le projet est annexé sauf erreur au préavis, il est en bonne voie aussi et là aussi un quartier de villa se construira sur une parcelle. Je ne connais pas le numéro de la parcelle, mais il va se construire puisque le tribunal fédéral a donné une validation des permis de construire, donc là aussi un moyen de sécurité devra se construire et qui vous sera soumis pour approbation par le moyen d'un préavis.

Tout cela se sont des mesures pour garantir la sécurité le long de ces axes.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil n'est pas affecté, de savoir si nous devons construire ou pas des locatifs, mais si la Municipalité nous avait donné comme promis il y a de nombreuses années, un plan avec les priorités de dangerosité des passages piéton et de ce que nous devons faire, nous n'aurions même pas à nous poser la question de savoir si ce passage-là, est prioritaire par rapport à un autre. Nous saurions où il se situe dans la liste et nous pourrions plus facilement y répondre.

Je propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité et qu'elle vienne nous le présenter, avec le plan global sur l'ensemble de la commune pour que nous sachions où se trouvent les endroits les plus dangereux et que nous puissions prioriser les travaux dans l'ordre, en commençant là où il y a le plus de dangerosité.

Cela a été demandé un grand nombre de fois par tout le monde, cela nous a été promis, mais nous ne l'avons jamais vu.

J'aimerais que la Municipalité reprenne ce projet qui, pour moi, n'est pas lié personnellement en tout cas à une construction, il n'y a pas lieu de se précipiter, surtout si un autre endroit devrait lui par contre être prioritaire même s'il n'a pas de construction proche.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Navré de vous contredire Mme la conseillère, mais la liste vous a été remise, avec une classification A, B et C et Mme Emmenegger qui avait transmis la question, trouvait que la liste n'était pas assez complète, assez détaillée, mais cette liste a été établie et vous a été transmise il y a 2 ans en arrière.

Nous pouvons actualiser cette liste. Il y a aussi parfois des opportunités qui font que, via des travaux ou d'autres points, un projet qui se trouve en 4^{ème} position peut soudain être placé en 1^{ère} position. Parce qu'il y a une rupture de conduite ou d'autres

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

travaux et puisqu'il y a ces imprévus, nous saisissons cette opportunité pour modifier la liste.

M. Romain Belotti

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je sais qu'il y a aussi des travaux qui doivent être faits un peu plus haut sur la route concernant le ruisseau, est-ce que nous ne pourrions pas profiter, lors des travaux sur ce ruisseau de différer ce préavis pour profiter des machines et du matériel qui se trouvera sur place et d'éviter des coûts supplémentaires et de faire dans le même quartier des travaux 2 fois.

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Pour affirmer deux choses, dire que la CoFin s'est prononcée sans connaissance de ce projet, ce n'est pas tout à fait juste, étant moi-même habitant du quartier, j'habite à 50 mètres du passage et je suis au courant.

La question a été soulevée par la CoFin, lors du débat, nous avons évoqué la possibilité de renvoyer ce préavis à la Municipalité ou de le refuser.

Notre réflexion s'est faite de la manière suivante, comme M. Belotti l'a dit et nous l'avons mis sous forme de vœu, pour ceux qui ont lu notre rapport, c'était de dire que nous ne voyions pas une nécessité urgente de faire ce passage. Par contre, nous pensions, selon le vote du Conseil, que si le Conseil est d'accord cela aurait permis de laisser les coudées franches à la Municipalité pour réaliser ces travaux en parallèle d'autres préavis qui vont suivre et essentiellement celui des corrections du ruisseau de la Scie.

En discussion informelle, je m'avance un peu, mais ils devront rehausser le passage et l'opportunité de créer un trottoir le long de cette route sera posée.

Si nous faisons un trottoir du passage vers le Chaudron jusqu'à, à peu près la moitié de la distance, sachant que nous avons un préavis qui remonte encore de 3, 4 mètres, il ne reste plus que 4 à 10 mètres à faire. Nous avons les machines, le matériel et nous pourrions avoir un trottoir sur toute la longueur.

Le discours de Mme Secretin je le connais, je connais l'ambiance qu'il y a dans le quartier, je ne me prononcerai pas sur ce sujet.

Cette opportunité existe, mais pour l'obtenir, il faut que nous ayons accepté le préavis.

Si le préavis du ruisseau de la Scie arrive, ils pourront peut-être nous représenter un préavis à ce moment-là, le débat sur la construction ou pas de l'immeuble ne changera pas et je pense que cela durera nettement plus longtemps que le projet de correction du ruisseau de la Scie.

In fine, admettons que le projet de maison ne se fasse pas, parce qu'il y a des oppositions, qu'elles aboutissent et que les gens abandonnent. Mais je ne le crois pas, car actuellement quand vous avez un terrain à bâtir, l'Etat vous pousse à construire. Au final ce passage nous savons qu'il n'est pas réglementaire, ce n'est pas une urgence, mais il faudra le changer un jour.

Nous avons mis la photo sur le rapport et nous le voyons très bien, ce qui n'est plus accepté c'est d'avoir un passage piéton en face d'un stop, car les gens qui doivent passer le passage, doivent se mettre sur la route ce qui n'est plus toléré de nos jours. Voilà pour les compléments et la réflexion de la CoFin sur ce préavis.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le vœu émis par la CoFin est plein de bon sens et ce n'est pas un souci pour la Municipalité de le retarder ce projet et de le faire correspondre avec les travaux qui auront lieu le long du ruisseau de la Scie, qui se feront certainement l'année prochaine.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je m'inscris dans la suite des personnes qui se sont exprimées, pour relever que décidément dans cette zone-là, dans ce secteur des Chevalleyres, du chemin du Péage, nous sommes en pleine zone d'ombre.

Vous le savez, nous sommes hors de la zone centre et c'est justement dans ce secteur-là, que la loi sur l'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal, demandent à la commune de mettre à l'enquête une zone réservée ou un secteur réservé, parce que nous sommes déjà en surpopulation.

Nous sommes déjà en zone surdimensionnée et dont un certain secteur devrait être déclassé.

C'est à ce moment qu'il nous est dit que ces travaux, sont indispensables pour sécuriser les piétons mais surtout pour aller dans le sens de la construction d'un futur bâtiment locatif de 40 appartements.

Nous sommes décalés, mais je suis content d'entendre la réponse que la Municipalité a donnée à mon interpellation ce soir. La première étape à réaliser c'est de régler notre plan général d'affectation du territoire, de le mettre en conformité avec les exigences cantonales et de planifier l'occupation du territoire.

Quand nous aurons reçu toutes les autorisations, quand nous saurons où nous pouvons construire et dans quel délai, à ce moment-là nous pourrions nous poser la question de savoir où il faut faire un bout de trottoir supplémentaire, où il y a un potentiel d'augmentation de la population.

Nous sommes en décalage et c'est pour cela que je rejoins le vœu de la CoFin qui trouve qu'il n'y a pas d'urgence et qui demande de surseoir à ces travaux. Il y a un décalage entre notre manque de vision de l'aménagement du territoire et cet empressement à réaliser un trottoir, là où nous ne savons pas exactement ce qui va se passer.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je ne partage pas la vision de M. Nicolet par rapport au surdimensionnement des Chevalleyres et de Chantemerle.

Il faut savoir que nous sommes un nombre d'habitants supérieur à ce qu'il serait normalement possible de construire et le canton nous demande de dézoner à certains endroits, notamment ce qui est en limite du périmètre bâti. Par contre les parcelles que nous avons et qui restent, vous le voyez très bien sur les cartes qui vous ont été transmises, se situent à l'intérieur du périmètre bâti. Chaque fois que nous avons mis une construction à l'enquête, le canton, ne s'y est pas opposé et n'a pas demandé de réfléchir à un dézoning à l'intérieur du périmètre bâti.

S'il y avait des zones, des parcelles, qui étaient en bordure du périmètre bâti, là, la question se poserait différemment et certainement qu'il nous serait demandé de dézoner à ces endroits-là.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Nous avons plusieurs fois reçu la réponse à différents niveaux, du SDT, que pour les parcelles qui sont à l'intérieur du périmètre bâti (des constructions sont en train de se faire ou se feront prochainement), nous n'avons pas besoin de dézoner puisque nous sommes au centre.

Notre vision, je pense est assez claire, nous le répétons, la vision communale qui vous sera présentée ici, dans la réponse à votre interpellation, en disant que des zones réservées par objectif seront déposées dans le début de l'année prochaine. Nous allons le tenir et nous tiendrons compte de ces aspects-là, mais pas de ces zones qui se trouvent au milieu du bâti.

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais repréciser les choses, en gros si nous votons oui, nous donnons la possibilité à la Municipalité de faire un trottoir ce qui a été demandé dans la lettre de Mme Catherine Lob et M. Michel Bonvoisin, qui demandent de faire un trottoir à cet endroit. Je ne peux pas affirmer que mettre un trottoir, fera que nous créerons une maison.

J'ai de la peine avec cet argument, je sais qu'il y a cette idée que nous prévoyons tout pour que l'aménagement se fasse. Une fois ou l'autre il faudra le faire et la réflexion de la CoFin est de dire, il nous est annoncé un montant, pour l'objet tel que prévu il paraît correct, maintenant nous espérons fortement que le jour où nous amenons des machines pour un plus gros chantier, en ayant accepté ce préavis, nous arrivions à des sommes moindres, puisque nous aurons les machines et du matériel sur place.

Quelle est la stratégie à adopter ? Nous sommes partis en disant oui, nous autorisons ce préavis, mais vous attendez que ces projets importants commencent. Apparemment la Municipalité a l'air d'accord, bien sûr il existe toujours le risque que si nous disons oui, ils prennent la décision de commencer demain.

C'est possible mais notre réflexion était de dire que nous leur donnons cette carte, en leur faisant confiance pour qu'ils attendent que ces projets partent. Si aucun de ces projets ne part, nous espérons en tout cas dans l'absolu, qu'ils ne feront pas ce préavis tel quel. Je ne peux pas faire les préavis à leur place, nous l'accepterions en vue des prochains, en leur donnant carte blanche pour optimiser les travaux. Voilà pour la réflexion de la CoFin, maintenant vous êtes d'accord ou pas pour un passage piéton sécurisé, c'est ce qui nous est demandé et pas de savoir si vous voulons construire un immeuble ou pas, c'est un autre débat à mon avis. Si cela se fait les habitants actuels seront contents d'avoir un trottoir sécurisé et je parle aussi pour le quartier du haut.

Mme Marie-Christine Secretin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'entends dans les débats, qu'il y a quand même une confusion sur le lieu où doit se situer le trottoir. Dans les interventions de M. Volet, il y a beaucoup de points qui se réfèrent à un trottoir le long de la route cantonale, pas le long du chemin du Péage. Le chemin du Péage, à l'heure actuelle, est tout de même assez large, surtout sur la portion qui rejoint la place de parc, la dépose des enfants et où le bus scolaire s'arrête.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Je souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il y a une certaine ambiguïté dans le préavis, dans le sens où il ne se limite pas strictement au passage pour piétons. Si c'était uniquement le passage pour piétons il n'y aurait sans doute pas de problème. Mais vous l'avez certainement lu, qu'il y a aussi la question d'enregistrer des modifications des routes etc... cela va plus loin que le passage pour piétons. C'est sur ce point que je souhaite amener à la réflexion.

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse d'allonger le débat, si vous prenez le préavis, il y a un dessin où nous parlons de la zone en bleu foncé, les zones en vert clair et en rose seront aux frais de la personne qui construira l'immeuble.

Nous sommes en train de parler du passage piéton et du trottoir. Certes il y a un petit trottoir sur l'arrondi du côté de la parcelle, moi « celui qui m'intéresse », qui sera utile c'est le petit qui se trouve en haut et qui continue jusqu'au secteur 3. Là, il manque une dizaine de mètres et où il y a le trait cela correspond à ma maison. Le passage du ruisseau de la Scie devra être surélevé et nous pourrions profiter de cette surélévation en faisant un trottoir, maintenant je ne connais pas le futur préavis de la Municipalité, mais la logique est de dire, « sur cette zone là il y aura un trottoir, en bas il y a une zone bleue où nous créons un trottoir, nous faisons 10 mètres de plus et le problème du trottoir est réglé sur toute la longueur ».

Nous parlons uniquement de la zone bleue foncé, pas vert clair ou rose.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité, puisque vous travaillez avec ce plan des priorités, en tout cas plus souvent que nous, pouvez-vous nous le transmettre une nouvelle fois ? Nous nous attendions à ce qu'il soit remis à jour, s'il pouvait être redistribué.

Comme pour vous il s'agit d'un outil quotidien, pouvez-vous nous rappeler où se situe ce projet, par rapport aux urgences et aux priorités des travaux de sécurisation des passages piéton de la commune ? S'il vous plaît.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je ne sais pas s'il est en 1^{ère} ou 4^{ème} position, mais il vous est proposé parce que des projets sont en cours. Je l'ai dit tout à l'heure, il y a un projet qui viendra pour un futur bâtiment, plus haut dans le cœur des Chevalleyres, ce qui fait que ce projet est remonté sur la pile. Il fait partie du premier tiers des projets, dans les A. C'est volontiers que nous vous retransmettrons la liste, pour que vous puissiez la consulter à nouveau attentivement.

Mme Marie-Christine Secretin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite relever dans l'intervention de M. Volet qui dit que cela se limite à la zone bleue, que la page 8 du préavis mentionne bien que le projet doit être soumis à l'adoption du Conseil communal. Il s'agit d'une procédure liée à la loi sur les routes, elle doit être approuvée par l'organe législatif et cela concerne tous les secteurs du préavis, c'est pour cela que je parle d'ambiguïté.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

M. Patrick Favre

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
J'ai sous les yeux la communication municipale 1/17, il faudra m'indiquer où se trouve exactement ce passage, parce qu'il n'est pas dans votre liste.

M. Vincent Beringsh

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
En ce qui me concerne en tant que membre de la CoFin, je n'étais pas conscient des explications que Mme Secretin a données. Je pense que M. Volet étant proche de l'endroit concerné, il se rend mieux compte de la situation et a peut-être pu mieux la prendre en compte. Je voulais savoir si Mme Roulet maintient sa demande de renvoi du préavis à la Municipalité ?

Mme Roulet maintient sa demande de renvoi.

M. Michel Cardinaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Il y a un avis favorable, c'est le mien, un jour, il n'y a pas très longtemps, je descendais et soudain sur le trottoir qui monte en direction de ce passage, est arrivé un vélo électrique, je vous le dis, j'ai eu de la chance de ne pas avoir eu de poussette devant moi, parce qu'il lui serait rentré dedans. C'est un endroit que je trouve très dangereux et je voterai pour ce préavis.

Rapport de la Commission d'étude

-

Rapport de la Commission des finances

-

Vote sur le renvoi du préavis à la Municipalité :

Celles et ceux qui acceptent le renvoi à la Municipalité du préavis n° 19/19, sont priés de le manifester en se levant.

M. Yvan Kohli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Je crois, si mes souvenirs sont exacts, que vous n'aviez pas besoin de faire lever les abstentions, vu que le 1/5 de l'assemblée pouvait suffire pour renvoyer ce projet qui devra être débattu lors de la prochaine séance.

Le préavis municipal n° 19/19, relatif à une demande de crédit de CHF 48'000.- pour la sécurisation du cheminement piétons, aménagements routiers et création d'une servitude de passage public sur la route de Châtel-St-Denis (RC 734d) et le chemin du Péage est **renvoyé à la Municipalité** par :

29 OUI

21 NON

4 abstentions

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

9. Information des représentant-e-s du Conseil siégeant dans les commissions communales et intercommunales.

Mme la Présidente

Les rapports vous ont été remis dans le délai réglementaire par écrit, ils ne seront dès lors pas lus. Je remercie les rédactrices et rédacteurs de ces rapports.

J'ouvre la discussion sur le rapport concernant :

Conseil intercommunal de gestion des eaux - SIGE

-

Association Sécurité Riviera – ASR

-

Commission d'intégration Suisses-Etrangers

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à Mme Kool, est-il vrai qu'actuellement cette commission donne un avis, mais que ce n'est plus du tout elle qui choisit de donner la nationalité suisse et que c'est actuellement le conseil d'Etat, qui in fine reçoit un avis de cette commission, mais fait le choix final ? Est-ce juste ?

Mme Barbara Kool

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette commission n'a jamais donné d'avis concernant l'attribution de la nationalité suisse aux étrangers. Cette commission d'intégration, c'est pour faciliter l'intégration des étrangers qui arrivent comme nouveaux habitants dans notre commune. Autrement c'est la délégation de la Municipalité qui reçoit les candidats à la naturalisation, c'est un pas de faire ces démarches de naturalisation, qu'ils franchissent après 10 ans de résidence ici et c'est cette délégation qui donne un avis favorable au Canton qui transmet le dossier à Berne.

M. Philippe Volet

Merci

Mme la Présidente

Je laisse la présidence un instant à notre vice-président, Monsieur Windsor Mills, afin que je puisse répondre aux éventuelles questions sur le rapport REBSL si nécessaire.

M. Windsor Mills, remplace Mme la Présidente, il ouvre la discussion sur le rapport : **Conseil de Fondation intercommunal pour l'accueil des enfants – REBSL**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente Laura Ferilli reprend sa place et poursuit la séance.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire de Blonay - St-Légier

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de prendre la parole au nom de M. André Grivel qui nous a quitté pour une urgence.

M. Grivel, à la lecture du rapport de M. Schreiber sur le Conseil d'établissement, a fait quelques remarques et commentaires dont je vous donne lecture :

« A la lecture de ce rapport, je peux lire qu'un travailleur hors mur ne peut être engagé car il ferait exploser notre budget. Nous préférons investir dans l'immobilier au lieu de penser à nos besoins en matière de prévention notamment.

Le poste d'éducateur hors mur est demandé depuis des années par l'école et les professionnels de la maison Piscon. Toutes les conditions sont réunies pour que ce poste soit créé.

Prenons un exemple ; la bande de jeunes de la Riviera âgés entre 15 et 20 ans, qui est montée à Attalens lors de la dernière fête de la Bénichons, pour casser du jeune et ont même réussi à blesser 3 gendarmes.

Mon expérience de 15 ans au sein de la brigade des mineurs de Genève, m'autorise à attirer votre attention sur ce que nous pouvons appeler le match retour. C'est pratiquement certain qu'il y aura des retombées à cette action punitive et j'espère qu'il n'y aura pas de blessés, comme dans d'autres cas similaires.

Le travailleur social hors mur, dans ce cadre entre autres, peut être d'une très grande utilité. Merci pour ce rapport qui aborde ce sujet et il est temps pour notre Conseil de répondre à des demandes qui deviennent de plus en plus urgentes. »

Commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux

-

10. Interpellations, motions, postulats et pétitions

10.1. Postulat de Madame Annalena Hellmüller au nom du Groupement des indépendants de Blonay (GIB) : « Pour un éclairage public qui ne nuit pas à la nuit »

Mme la Présidente

Puisque le postulat a été envoyé avec les documents, et qu'il est relativement dense, je propose qu'il soit intégré en entier dans le procès-verbal et que nous nous en tenions au résumé ce soir. Est-ce que cette façon de faire convient ?

J'invite Madame Annalena Hellmüller à venir lire les conclusions de son postulat.

Mme Annalena Hellmüller

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

Mon fils vient de terminer son travail de maturité (TM) au sujet de la pollution lumineuse. Dans le cadre de celui-ci, il cherchait notamment à savoir si les effets de l'éclairage artificiel excessif étaient d'une importance telle qu'ils devraient inciter les autorités politiques à prendre des mesures et si oui, lesquelles. Pour cela, il a pris contact avec la Commune de Blonay afin de définir ce qui a déjà été fait dans sa

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

propre localité et ce qui pourrait éventuellement encore être fait. Le présent postulat est inspiré du résultat de ce TM.

Introduction

L'éclairage public a peu à peu envahi les centres urbains et périurbains depuis environ 150 ans. Depuis le début du siècle, la diode électroluminescente (LED), a commencé à gagner du terrain, atteignant les 84% de l'éclairage public en Suisse en 2016.

Cette technologie permet une importante économie d'énergie et un meilleur réglage et orientation des faisceaux de lumière. Mais, tout comme d'autres grandes innovations, celle-ci n'a pas eu que des effets positifs. En effet, les émissions lumineuses ont augmenté, tant en quantité qu'en intensité de 70% entre 1994 et 2009 en Suisse, tendance qui ne fait que d'accélérer depuis. Ce phénomène qui coïncide donc avec la période d'expansion des LED, s'explique notamment par le fait que cette technique est financièrement plus avantageuse mais il est également fortement lié à la couleur blanche des LED (composante bleue) en principe plus intense et nocive que celle des ampoules dites traditionnelles.

On note également que la lumière fournie par la pleine lune correspond à 0.2 LUX ce qui paraît en principe bien suffisant pour s'orienter la nuit, alors que la moyenne de l'intensité d'un lampadaire atteint environ 20 LUX (100 lunes). On s'imagine donc qu'il y a moyen de réduire les éclairages publics actuels.

Effets de la pollution lumineuse

Les effets néfastes d'un éclairage artificiel surfait ou inutile sont aujourd'hui appelés « pollution lumineuse ». Les conséquences en sont multiples.

La luminosité artificielle nuit à la faune et à la biodiversité, aux oiseaux migrateurs et aux animaux qui vivent la nuit, tels que les arthropodes (insectes, arachnides, myriapodes), qui s'affairent à l'abri de la lumière. La lumière artificielle crée des barrières lumineuses presque infranchissables pour ces insectes qui, plutôt que de faire ce qu'ils sont censés faire la nuit, à savoir se nourrir et se reproduire, s'épuisent par millions chaque nuit d'été en tournant autour des lampadaires, ceux-ci ayant un effet d'aspiration sur les insectes à une distance de 700 mètres. Selon les experts, il est ainsi impératif de protéger plus particulièrement les sites naturels sensibles tels que les bords de forêts et des cours d'eau de la pollution lumineuse. Depuis 30 ans, la biomasse des insectes diminue de 2,5% chaque année. Connaissant l'importance des insectes pour l'écosystème dans son ensemble, la pollinisation et l'agriculture, cette tendance est pour le moins inquiétante. Même si on suppose que les produits phytosanitaires sont les principaux responsables de cette disparition, la pollution lumineuse contribue à fragiliser la situation des insectes.

L'être humain a lui aussi besoin d'obscurité pour vivre. Ainsi le rythme circadien (jour-nuit) de notre organisme est régi entre autres par la mélatonine, une hormone sécrétée uniquement la nuit. La production de la mélatonine, qui aide notre corps à se préparer au sommeil, est inhibée par la lumière. Quand on sait que des recherches ont démontré que la mélatonine empêche la croissance des tumeurs, il est aisé de comprendre les implications que la perturbation de cet équilibre pourrait avoir sur la santé humaine.

L'éclairage artificiel excessif implique bien entendu également un gaspillage énergétique. Jusqu'à présent, c'était d'ailleurs principalement la conséquence financière qui a motivé la transition vers les LED, plus économiques, et non la volonté

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

de limiter la pollution lumineuse. Une économie supplémentaire pourrait probablement être faite en réduisant l'éclairage public à ce qui est strictement nécessaire.

Réactions et solutions

Les mesures concrètes commencent à se multiplier en Suisse romande, telles que l'installation à large échelle d'un éclairage dynamique à Genève et à Yverdon et l'extinction complète des lumières dans les villages de Val-de-Ruz (NE). Il faut également savoir qu'en France environ 5000 communes ont expérimenté l'extinction complète la nuit dont certaines villes, telles que Saumur (40'000 hab.) ou Mérignac (70'000 hab.) depuis environ dix ans.

L'argument le plus souvent invoqué contre l'extinction de l'éclairage public est le sentiment d'insécurité qui s'ensuivrait. Or, selon les statistiques, l'extinction ne ferait augmenter ni la criminalité, ni le nombre d'accidents et semblent plutôt indiquer que le nombre d'infractions et d'agressions diminue dans l'obscurité. On sait en effet que la majeure partie des cambriolages ont lieu la journée lorsque les habitants sont absents et que l'éclairage public a plutôt tendance à favoriser les attroupements.

Dans l'évaluation de la sécurité routière il faut tenir compte du faux sentiment de sécurité sur les tronçons qui sont illuminés en raison des zones d'ombre qui persistent ainsi que de la tendance des automobilistes à rouler moins vite et à être plus attentifs dans l'obscurité. A noter également que les tronçons de route sans éclairage public sont en principe bordés de piquets réfléchissants, solution qui s'avère souvent suffisante, comme c'est le cas par exemple sur une grande partie de la route de Châtel-St-Denis. Il faut en outre savoir que l'éclairage des passages piétons est obligatoire dans le canton de Vaud.

Sans forcément opérer l'extinction complète des feux, le système LED permet une grande flexibilité impliquant notamment une meilleure concentration des faisceaux lumineux directement sur l'endroit visé, un réglage permettant la réduction plus ou moins importante de l'intensité de la lumière pendant certaines périodes de la nuit et l'installation de module d'éclairage intelligent. Il existe aujourd'hui des LED à couleur jaune, dont l'impact sur l'environnement est moins important et qui devraient être systématiquement privilégiées.

Blonay

La commune a fait bon accueil à mon fils qui a pu venir poser toutes ses questions à M. Thierry Cachin, Chef du Service de l'urbanisme et des travaux. Sa disponibilité lui a permis de se pencher plus particulièrement sur le travail effectué par la Commune et Romande Energie sur le chemin de Pré-des-Planches. Motivée par la réduction des factures, la Commune a installé un système de d'éclairage dynamique muni de capteurs permettant d'allumer progressivement les lampadaires lors de l'approche d'un véhicule et à les éteindre tout aussi progressivement après son passage. Ce système amène une économie d'énergie qui peut atteindre 70% pour chaque lampadaire équipé. Un petit sondage effectué auprès des habitants de ce quartier indique qu'ils sont très satisfaits par cette solution.

La Commune de Blonay, qui ne compte déjà plus de lampe à vapeur de mercure sur son territoire, remplace au fur et à mesure les anciennes ampoules par des LED qui produisent aujourd'hui environ 25 % de l'éclairage public blonaysan. Il est donc encore temps d'orienter les futurs investissements. La Romande Energie soutient et conseille la commune pour réduire la consommation énergétique. La Municipalité

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

dispose toutefois d'une large marge de manœuvre pour déterminer dans quelle mesure les possibilités offertes par les LEDs sont mises à contribution.

Il faut finalement relever l'importance de passer par une information conséquente, active et complète des habitants concernés avant d'envisager une extinction complète ou partielle de l'éclairage public.

Résumé

La LED est un système excellent, d'un point de vue énergétique, écologique et économique, tant qu'il est utilisé à bon escient. Cela implique notamment de ne pas prendre la diminution des coûts comme prétexte pour éclairer davantage, tirer profit des équipements permettant de mieux concentrer la lumière sur les zones qu'on cherche à illuminer, limiter les heures et l'intensité de l'éclairage à ce qui est strictement nécessaire ainsi que de favoriser la lumière dite « chaude », qui a un moindre impact sur l'environnement.

La Municipalité doit avoir une ligne claire à suivre dans ses décisions au sujet de l'éclairage public et le Conseil communal doit être dûment informé à ce sujet afin de pouvoir étudier les préavis en connaissance de cause. Il serait ainsi judicieux aujourd'hui de faire une réflexion approfondie au sujet des différentes options qui existent afin d'identifier les investissements qui sont nécessaires. Cette réflexion consisterait à se poser les questions suivantes :

1. Serait-il envisageable de tenter l'expérience d'une extinction complète des éclairages publics sur tout ou partie du territoire blonaysan, à certaines heures de la nuit ?
2. Dans les zones/quartiers où le passage au LED n'a pas encore eu lieu, y a-t-il des lieux particulièrement sensibles d'un point de vue écologique où on pourrait envisager de tout simplement se passer d'éclairage public ?
3. Y a-t-il des zones/quartiers dont l'éclairage est déjà issu du système LED, où une réduction plus ou moins considérable de l'intensité maximale de la lumière pourrait être envisagée ?
4. Quelles sont les zones/quartiers où l'éclairage dynamique devrait être privilégié ?
5. Y a-t-il des zones/quartiers où un éclairage continu est néanmoins à préférer ?

Par ce postulat, je demande ainsi à la Municipalité de bien vouloir :

- établir un état des lieux de l'éclairage public de la commune et informer les conseillers communaux des efforts déjà consentis dans la limitation de la pollution lumineuse ;
- étudier l'opportunité d'effectuer une analyse, quartier par quartier, des besoins en termes d'éclairage public selon les questions précitées (1-5), ceci en effectuant une pesée des intérêts que sont la biodiversité, la santé humaine, la qualité de vie des citoyens, les finances et la sécurité.

Mme la Présidente

La Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En l'absence de mon collègue M. Christophe Schneiter, je réponds volontiers, au niveau du service industriel de la commune, il y a déjà eu un certain nombre de

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

réflexions au sein du service et très prochainement un mandat d'étude va être proposé à la Municipalité pour reprendre la quasi-totalité du contenu de votre intervention.

La Municipalité souhaite que ce postulat lui soit renvoyé.

Mme la Présidente

Pour ma part, ce postulat est recevable.

Celles et ceux qui sont pour que le postulat soit renvoyé directement à la municipalité sont priés de le manifester en se levant.

Le postulat de Madame Annalena Hellmüller au nom du Groupement des indépendants de Blonay (GIB) : « Pour un éclairage public qui ne nuit pas à la nuit » est **renvoyé à la Municipalité** par : 48 OUI

2 NON

4 abstentions

10.2. Motion de Messieurs André Grivel et Jean-Marc Nicolet (Les Verts) : « Rénovation des collèges de Bahyse II et III. Il est urgent de ne plus attendre »

Mme la Présidente

J'invite Monsieur Nicolet à venir développer sa motion.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Cette motion s'inscrit à la suite du préavis n° 14/16 concernant une demande de crédit pour, entre autres, la réparation des vitrages défectueux des collèges de Bahyse II et III. Dans ce document il est mentionné qu'un préavis va être soumis au Conseil Communal entre les mois d'août et septembre 2016 pour une rénovation lourde des bâtiments de Bahyse II et III.

Dans le rapport de la commission d'étude du préavis 14/16, il est également précisé par le Municipal-délégué et le Chef de service, que les collèges de Bahyse II et III sont des bâtiments qui datent des années 1980 et qu'ils devront être rénovés complètement au niveau de leur enveloppe et de leur toiture.

A ce jour, nous attendons toujours ce préavis ! Et pendant tout ce temps, ces bâtiments restent particulièrement énergivores alors qu'il est nécessaire de mettre en marche les installations de chauffage. De même, en saison chaude, les conditions de travail deviennent très difficiles pour les utilisateurs, vus la mauvaise qualité de l'isolation thermique et l'usure avancée des fenêtres métalliques « à guillotine ».

Le budget communal 2017, dans son plan des investissements 2017-2021, prévoit un crédit d'étude de 160'000 CHF en vue des travaux d'assainissement des collèges de Bahyse, ainsi qu'une dépense de 3 millions CHF pour la réfection de l'isolation et le remplacement des fenêtres de ces bâtiments, dont 1,5 million CHF pour 2019 et la même somme pour 2020.

Nous ne voyons toujours rien venir, fin 2019 alors que nous considérons qu'il est du devoir du Conseil Communal et de la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les meilleures conditions soient réunies, à la fois pour l'accueil de nos enfants dans les collèges qu'en vue de réaliser des économies d'énergie.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

L'état général des collèges de Bahyse II et III n'est plus adéquat et demande une rénovation totale dans les plus brefs délais. Elle doit être la priorité n°1 de nos autorités communales.

Par cette motion nous demandons à la Municipalité de bien vouloir :

- 1) Présenter un préavis, dans les plus brefs délais, comme promis en 2016, concernant la rénovation complète de ces bâtiments.

Mme la Présidente

La Municipalité souhaite-elle s'exprimer ?

M. Jean-Luc Chabloz, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Plusieurs paramètres jouent un rôle très important dans la prise de décision des travaux à entreprendre pour la rénovation de ces bâtiments.

La loi d'application sur l'accueil des enfants en journée continue, est en cours d'élaboration.

Nous devons certainement créer des locaux, afin de pouvoir accueillir des élèves pendant la pause de midi. De plus, depuis maintenant plusieurs années, le nombre d'élèves pratiquant dans nos collèges est en recul et nous nous posons les questions suivantes :

Faut-il créer un étage sur l'existant ?

Peut-on réorganiser les classes actuelles ?

Les enclassements de ces derniers devront certainement être repensés dans un avenir proche.

Sachant qu'il n'y a pratiquement plus de salles de réserve dans le complexe scolaire de Blonay et que dans les collèges de notre commune voisine, il y a des salles de disponibles.

Des options politiques seront nécessaires, d'autant plus s'il y a fusion de nos deux communes. Comme vous pouvez le constater nous sommes conscients que ces bâtiments doivent être rénovés, mais n'ayant pas encore toutes les réponses à nos questions, nous ne voulons pas entreprendre des travaux, qui nous le savons seront très onéreux, en n'ayant pas analysé l'entier du problème.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite apporter un complément avec le volet de l'énergie, puisque nous faisons chaque année une analyse qui s'appelle EnerCoach dans le cadre de la Cité de l'énergie et nous constatons que 8 bâtiments communaux sont classés entre les classes D et G, c'est sur le fond du classement en terme de dépenses d'énergie.

Nous pouvons constater que le collège de Cojonnex est nettement moins bien classé que Bahyse, I, II et III.

En suivant les recommandations du bureau conseil qui nous accompagne dans cette démarche, il était souhaité et fait par la Municipalité de donner un mandat à un bureau spécialisé pour instaurer un certificat qui s'appelle CECB +. Il permet de faire une analyse d'assainissement et un certain nombre de définitions de scénarii, pour que nous puissions planifier dans le temps, savoir ce que nous allons faire comme investissements et à quelle date nous allons les faire. Le retour de cette analyse devrait être prévu vers début 2020. En répétant ce que vient de dire mon collègue M.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Chabloz, il n'est pas urgent d'attendre, mais de patienter encore un peu avant que nous puissions arriver à des décisions un peu plus définitives.

La Municipalité ne souhaite pas que cette motion lui soit renvoyée.

Mme la Présidente

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion. La parole n'est pas demandée, elle est close.

Celles et ceux qui sont pour que la motion soit prise en considération sont priés de se lever

La motion de Messieurs André Grivel et Jean-Marc Nicolet (Les Verts) : « Rénovation des collèges de Bahyse II et III. Il est urgent de ne plus attendre » **n'est pas prise en considération** par : 25 NON
22 OUI
7 abstentions

Cette motion est classée.

10.3. Motion de Madame Carole Roulet « ayant pour objectif de charger la Municipalité de présenter, sans délai, l'état des lieux du préavis 10/15 relatif à une demande de crédit de CHF 1'183'000.00 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades et de répondre aux questions posées ci-dessous. »

Mme la Présidente

J'invite Madame Roulet à venir développer sa motion.

Mme Carole Roulet

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En 2015, le Conseil communal de Blonay a accepté le préavis 10/15 relatif à une demande de crédit de CHF 1'183'000.00 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades. Malheureusement, à ce jour aucun bouclage de ce préavis n'a été présenté au Conseil communal.

De plus, lors de son Assemblée Générale en juillet dernier, la Société Coopérative pour l'ERP a présenté des comptes au 31.12.2018 catastrophiques, avec un prêt au tenancier de plus de CHF 74'000.- qui a dû être mis en « provision pour créances douteuses » par la fiduciaire car aucun remboursement n'avait débuté malgré les accords signés. Inutile de dire que la situation montrée était proche de la faillite.

Si l'endroit fait l'unanimité pour son charme, ce n'est malheureusement pas le cas pour sa carte et son service.

Sachant que c'est uniquement du ressort de l'exploitant de présenter une belle carte et d'avoir un personnel adapté, il doit aussi, selon le préavis assumer le risque

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

financier, voici donc les questions pour lesquelles nous attendons une réponse de la Municipalité :

- 1) Qu'en est-il de l'état financier de la Coopérative aujourd'hui, les remboursements ont-ils démarrés et le tenancier est-il à jour avec ses remboursements ?
- 2) Qu'en est-il du développement touristique lié à la convention entre ERP, MVR et Montreux-Vevey tourisme, surtout du point de vue de l'animation des Pléiades et de sa promotion ?
- 3) Le préavis disait que la fréquentation annuelle du site prévoyait plus de 25'000 visiteurs sur le site des Motalles, dont on estimait plus de 6'000 consommateurs pour l'ERP, est-ce le cas aujourd'hui ?
- 4) Qu'en est-il des démarches financières effectuées pour ce préavis comme la CIEHL, LADE et les autres soutiens financiers ? Est-ce que tout est arrivé ? Combien ?
- 5) Quand allons-nous recevoir le bouclage financier de ce préavis ?

Les motionnaires souhaitent que la Municipalité présente, sans délai, des réponses aux questions précédentes. Nous sommes conscients qu'il n'est pas du ressort des communes de contrôler l'exploitant, mais au vu de la situation financière présentée lors de l'AG de la coopérative et du fait que les communes seront en 1ère ligne pour éponger des éventuelles dettes, nous pensons que la Municipalité doit agir immédiatement auprès du tenancier pour améliorer l'image de ce magnifique établissement.

La Municipalité souhaite que cette motion lui soit renvoyé.

Mme la Présidente

Celles et ceux qui sont pour que la motion soit prise en considération sont priés de se lever.

La motion de Madame Carole Roulet « ayant pour objectif de charger la Municipalité de présenter, sans délai, l'état des lieux du préavis 10/15 relatif à une demande de crédit de CHF 1'183'000.00 pour la construction de l'Espace Régional des Pléiades et de répondre aux questions posées ci-dessous. » **est renvoyée à la Municipalité** par : 51 OUI

0 NON

3 abstentions

10.4. Interpellation du groupe PLR : « VMCV, des bus tonitrnants »

Mme la Présidente

J'invite Monsieur Kohli à venir développer son interpellation.

M. Yvan Kohli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Quel magnifique été nous avons vécu ! Un ensoleillement extraordinaire et une douce chaleur que nous avons certainement tous appréciée.
Tous, sauf les nouveaux bus des VMCV...

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Si je salue l'effort des VMCV de s'équiper de bus au biogaz, je ne peux que déplorer et me faire le porte-parole des habitants du quartier de Mottex, et plus généralement des habitants de notre commune, de l'insupportable vacarme de ces bus.

Après quelques échanges téléphoniques où je m'étais d'ailleurs fait rappeler qu'en pleine Fête des vigneronns le service client avait autre chose à faire que de traiter les réclamations...), j'ai continué à échanger par mail avec la direction des VMCV.

On m'a donc informé, qu'en dessus de 20°, ces bus avaient effectivement tendance à faire « un peu » de bruit. Je conseille aux responsables des VMCV de se mettre vers le terrain de boules ferrées, cher à notre ami Fernand Capozzi, pour revoir leur définition de l'expression « un peu ». Cela ressemble plus à un Trax ou à un Boeing qu'à un bus.

Il semble d'après mes informations que ce sont des bus d'ancienne génération, qui ont été transformés avec une climatisation sur le toit. Cela me semble quand même peu probable qu'un choix se soit porté sur une telle modification provoquant ainsi un tel vacarme, alors que le sujet du bruit et des nuisances sonores est régulièrement abordé par les pouvoirs publics.

D'après l'excellent rapport de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Énergie en France, il semble toutefois que les bus au biogaz produisent deux fois moins de nuisances sonores qu'un bus classique. D'où mon incompréhension.

Je serais donc reconnaissant à notre municipalité de nous apporter les éléments de réponses suivants :

1. Est-ce que les VMCV ont pris conscience du fort désagrément de ces bus ?
2. Est-ce que ce sont bien des bus d'ancienne génération qui ont été modifiés ?
3. Si oui, pouvons-nous obtenir les coûts inhérents à ces modifications ?
4. Quelles sont les mesures qui vont être prises pour limiter ces nuisances sonores ? Avec quel impact financier pour les VMCV (et donc les communes) ?
5. Est-ce que ces bus vont être remplacés, dans quel délai ?

Merci pour votre écoute.

M. Yvan Kohli

Pour éviter que cela soit trop contraignant pour la Municipalité, cette interpellation sera certainement transmise au Municipal de St-Légier, M. Epp, qui lui nous apportera les réponses.

Mme la Présidente

Cette interpellation est cosignée par 8 membres, elle peut être développée immédiatement.

J'ouvre la discussion à ce sujet. Je passe la parole à la Municipalité.

M. Jean-Luc Chabloz, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

M. Epp notre collègue Municipal de St-Légier représente nos deux communes au conseil d'administration des VMCV.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

11. Propositions individuelles, observations et vœux

M. Philippe Volet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai une remarque qui intervient sur le procès-verbal et sur la façon dont a été annoncée la séance du Conseil extraordinaire lors de la dernière séance. Je voulais savoir s'il était possible dorénavant d'ouvrir une discussion quand il y a une demande pareille ? Parce que je ne comprenais pas très bien l'urgence de placer cette date absolument au 3 décembre, sachant que nous avons tous des agendas assez chargés. J'aurais profité de proposer que cette séance soit déplacée au début de l'année pendant le mois de janvier.

J'ose imaginer qu'il s'agit d'une question d'agenda de la personne qui intervient, mais nous pouvons peut-être trouver une autre date au début de l'année 2020, pour le faire intervenir lors d'une séance extraordinaire, sachant que la séance de janvier est souvent annulée parce qu'il n'y a pas de sujets.

Là nous bousculons tout le monde, je ne sais pas le taux de présence qu'il y aura à cette séance, les gens ayant déjà planifié d'autres activités, mais si c'est pour avoir un intervenant qui vient devant un quart de Conseil ou juste devant les pétitionnaires, je ne suis pas convaincu qu'il y ait une information générale à tout le Conseil.

Pour moi ce règlement concerne des objets urgents, l'intervention de cette personne je la salue, il est toujours intéressant d'avoir des gens qui viennent nous parler d'un sujet, mais pas en le faisant dans la précipitation et l'urgence, je pense qu'une discussion permettrait d'aplanir ce genre de désagrément.

Mme la Présidente

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

D'un point de vue réglementaire, la demande d'une séance supplémentaire ne relève pas forcément d'un caractère urgent. L'un des signataires de la demande souhaite-t-il répondre à la question de M. Volet ?

M. Olivier Karlen

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une question d'agenda, j'imagine qu'il n'a regardé que pour le mois de décembre et pour novembre/décembre il n'y avait que cette date-là.

Mme Marie-Christine Secretin

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que comme chaque année, nous organisons aux Chevalleyres la soirée « Halloween du cœur » le jeudi 31 octobre au soir, les enfants passeront dans les maisons du quartier et au lieu de recevoir des bonbons, ils collecteront des produits pour les Cartons du Cœur.

A la suite de cette récolte, nous organisons traditionnellement, avec l'aide de la Municipalité qui nous fournit souvent une bonne logistique, une petite verrée destinée à tous les habitants du quartier.

Cela aura lieu le 31 octobre entre 17h30 et 19h30 sur la terrasse du Maillon, qui nous accueille cette année, la vue est magnifique depuis cette terrasse et si vous voulez participer en apportant à pied et en utilisant les passages pour piétons de la localité, votre contribution sera plus que bienvenue.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'ai lu le portrait de la page 19, du Comm'une info que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres et notamment le commentaire de M. Suren Erkman, qui dit au premier paragraphe ;

« L'impact de ce que nous pouvons faire à l'échelle individuelle au sujet du réchauffement climatique ou du dérèglement, changement climatique » dit-il « reste assez limité ».

Je demande, quand aurai-je une réponse à mon interpellation du mois de juin dernier ? Je me réjouis d'avoir une réponse de la Municipalité.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Au sujet des communications de la Municipalité et de la réponse à mon interpellation concernant la zone à bâtir à Blonay que vous avez je pense tous reçu sur vos tables ce soir.

J'ai vu que pendant la journée aujourd'hui, les communications de la Municipalité étaient accessibles sur internet dans l'onglet « communications de la Municipalité » en fin de journée, elles avaient disparu et il n'y avait que les communications des anciennes séances.

Je trouve que la méthode est un peu compliquée, c'était peut-être un accident, je ne sais pas ce qui s'est passé aujourd'hui, mais je trouve que c'est quand même un peu difficile. Nous les conseillers nous prenons l'habitude de manipuler tout cela, mais par rapport aux citoyen-ne-s qui veulent s'informer sur les travaux du Conseil, il faut aller chercher les objets à plusieurs places.

Les préavis et les rapports se trouvent sous Conseil communal et des objets qui ont trait au Conseil communal, comme des communications de la Municipalité il faut aller les chercher ailleurs.

Je pense qu'il y aurait un potentiel d'amélioration et si nous voulons intéresser davantage nos concitoyen-ne-s, à la vie de la localité et à ce qui se passe ici dans ce cénacle, ce serait leur faciliter la vie en groupant la séance du Conseil communal et que nous trouvions tout au même endroit. Pas besoin d'aller chercher à plusieurs places sur le site de la commune. C'est un vœu, je demande que nous puissions revoir un peu cette manière de faire, merci.

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le conseiller Nicolet est arrivé sur le site au moment où il ne fallait pas. Effectivement les communications qui sont transmises le soir du Conseil, ne doivent pas être en ligne avant la séance du Conseil.

C'est pendant le Conseil qu'elles doivent apparaître, voici pour répondre à la première question.

Pour la deuxième question concernant l'organisation du site, pour l'instant il a été décidé que les communications municipales étaient sous Municipalité, mais si nous voulons les voir en liaison avec la séance, il est possible de les trouver dans le PV.

Dans le PV de chaque séance, il y a l'intégralité de tout ce qui a été dit durant la séance, y compris toutes les communications de la Municipalité.

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

Je ne veux pas faire une réponse que vous avez entendue moult fois ce soir, mais nous n'allons pas changer le site internet tant que nous ne sommes pas au 21 janvier et respectivement au 17 mai.

M. Jean-Marc Nicolet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Merci à M. Degex pour ces explications, je rappelle que les PV, si une personne souhaite s'informer de nos travaux, ils arrivent 1 à 2 mois après la séance ce qui est long. Par exemple demain si des habitants de la localité voulaient savoir ce qui s'est passé ce soir, ils ne le sauraient pas puisque le PV ne sera publié qu'au mois de décembre ou à fin novembre. C'est toujours par souci d'information, il n'y a pas de journaliste ce soir, il n'y aura rien demain, le Comm'une info ne traite pas vraiment de ce qui s'est passé au Conseil communal, il ne reste pas grand-chose pour l'information.

M. Bernard Degex, Municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
N'hésitez pas à faire venir le public parce que là, ils auront les informations en live.

M. Matthieu Sesseli

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Je continue sur le site internet, lors d'une de mes insomnies je suis allé faire un tour sur les onglets Conseil communal et j'ai vu plusieurs coquilles qu'il serait bon de corriger :
Mme Lory Balsiger est citée comme membre de la CoFin, au lieu de la commission de gestion.
Mme Justine Gomez est toujours membre pour le REBSL, sous autres commissions. Dans la composition du Conseil communal, M. Kohli est une fois comme PLR et une fois comme hors parti.
Je pense qu'il serait bon de revoir un peu le site.

M. Charles Blanchod

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Pour revenir à l'information, je souhaite rappeler qu'en principe le lendemain de la séance du Conseil, il y a toujours sur le site de la commune, les décisions disant si le préavis a été accepté ou refusé, etc...
Bien sûr c'est de façon générale, mais nous pouvons déjà savoir ce qui a été accepté ou pas aujourd'hui. Je pense qu'il faut saluer le travail des gens de l'administration qui dès le lendemain publient déjà les décisions du Conseil, pas dans le détail, mais nous pouvons déjà savoir si un préavis a été accepté ou pas et aussi quand il y a des nominations, assermentations, je pense que ce n'est déjà pas trop mal.

M. Dominique Martin, Syndic

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
En réponse à l'interpellation par rapport à l'urgence climatique de M. Sesseli, en fait, il y a eu deux interpellations, une à Blonay et l'autre à St-Légier qui n'est pas tout à fait semblable. Ces interpellations se rejoignent, raison pour laquelle ces questions seront prises ensembles lors d'une inter-municipale qui devrait se tenir

PROCÈS-VERBAL N° 27

Conseil Communal

Séance du mardi 29 octobre 2019, 20h30

prochainement. Nous souhaitons vous donner une réponse similaire des deux côtés en traitant ces deux objets.

Mme la Présidente

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.
Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

Je vous rappelle l'invitation des Municipalités le 6 novembre à St-Légier-La Chiésaz et le 27 novembre à Blonay, à 19h00, pour parler de la fusion avec la présence de Mme Béatrice Métraux

Je me réjouis de vous retrouver lors de la prochaine assemblée du conseil communal le 28 novembre prochain ici même à 20h30 ou le 10 novembre à la Maison de commune pour le dépouillement.

Dans l'intervalle, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous un bon retour chez vous.

Je clos ainsi cette séance du Conseil communal à 23h03.

Au nom du Conseil communal de Blonay

La Présidente



Laura Ferilli



La Secrétaire



Céline Morier

Annexe : courriers

Commission de gestion
Conseil Communal de Blonay

Madame
Laura Ferilli
Présidente du Conseil
Communal de Blonay
1807 Blonay

Blonay, le 27 septembre 2019

Constitution de la Commission de gestion pour la période 2019/2020 et programme d'activité

Madame la Présidente,

La Commission de gestion (ci-après CoGest) s'est réunie le lundi 23 septembre 2019 pour une séance de constitution et de planification. Le soussigné et M. Daniel Gnerre ont été désignés respectivement président et vice-président pour la période susmentionnée.

A l'occasion de cette séance, la CoGest a également délibéré et choisi les thèmes qu'elle entend approfondir cette année dans le cadre de son mandat de contrôle de la gestion communale.

Par copie de la présente, ces thèmes sont portés à la connaissance de la Municipalité, en rendant cette dernière attentive notamment aux dates des séances communes.

1^{er} rapport : Gestion des déchets

Dates-clé

Lundi 14 octobre 2019 : envoi des questions à la Municipalité

~~Jeudi 31 octobre~~ ou **mardi 5 novembre 2019, 20h** : séance commune avec la Municipalité (à choisir) *date retenue, mail du 7.10.19*

Mardi 10 décembre 2019 : apparition à l'ordre du jour du Conseil communal

Rapporteur : M. Windsor Mills

2^{ème} rapport : Sociétés localesDates-clé**Mardi 21 janvier 2020** : envoi des questions à la Municipalité**Mercredi 5, jeudi 6 ou lundi 10 février 2020, 20h** : séance commune avec la Municipalité (à choisir)**Mardi 31 mars 2020** : apparition à l'ordre du jour du Conseil communal

Rapporteur : M. Daniel Gambazza

3^{ème} rapport : Comptes 2019, Rapport de Gestion et Crédits complémentairesDates-clé**Fin avril 2020** : réception des comptes, rapport de gestion et information sur les crédits complémentaires**Mardi 12 mai 2020** : envoi des questions à la Municipalité**Mercredi 27 mai 2020, 8h-11h** : séance commune avec la Municipalité (à définir)**Mardi 26 juin 2020** : apparition à l'ordre du jour du Conseil communal

Rapporteur : Jacques Laurent

La CoGest se fie à la diligence de la Municipalité pour la réception des comptes, du rapport de gestion ainsi que du préavis sur les crédits complémentaires dans un délai lui garantissant le temps nécessaire pour sereinement étudier les documents.

La CoGest espère par ailleurs que le planning proposé pourra convenir à la Municipalité qui est priée de le confirmer dans les meilleurs délais.

La CoGest se réjouit de continuer à œuvrer dans un esprit positif, constructif et respectueux des avis et des divergences des uns et des autres et s'engage à poser un regard indépendant et objectif sur la gestion de notre commune.

En outre, la CoGest reste à disposition du Bureau du Conseil communal et de la Municipalité, pour tout complément d'information.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Au nom de la Commission de gestion



Christophe Stoeri, Président

Copies : La Municipalité de la Commune de Blonay
Les membres de la Commission de gestion

date
retenue
mail du 7.10.19



Municipalité

Blonay, le 9 octobre 2019

Commission de gestion
p.a. Monsieur Christoph Stoeri
Président
Route des Pléiades 22K
1807 Blonay

N/réf. 32.7.10/JMG/ps

Commission de gestion - Programme 2019-2020

Monsieur le Président,

Votre correspondance du 27 septembre 2019, relative au sujet cité sous rubrique, a retenu toute l'attention de la Municipalité lors de sa séance du 30 du même mois.

Notre autorité a retenu les dates suivantes pour les séances communes :

1^{er} rapport : gestion des déchets - mardi 5 novembre 2019 à 20h00

2^e rapport : sociétés locales - mercredi 5 février 2020 à 20h00

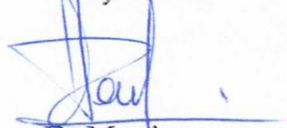
3^e rapport : comptes 2019, rapport de gestion et crédits complémentaires - mercredi 27 mai 2020 à 8h00

La salle de Municipalité a d'ores et déjà été réservée pour ces trois réunions.

En vous souhaitant bonne réception de ce pli, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


D. Martin



Le secrétaire


J.-M. Guex

Copie à : Mme Laura Ferilli, présidente du Conseil communal

Catherine LOB
Michel BONVOISIN
Ch du Péage 25
1807 Blonay
079 391 76 52

Blonay, le 3 mars 2019 1^{er} envoi
Blonay, le 1^{er} octobre 2019

Madame la Présidente
Du Conseil communal
Laura FERRILI
1807 Blonay

Concerne : enquête publique 17.130.264 *

Cette lettre a été adressée le 3 mars 2019 au service de l'urbanisme et est restée sans réponse, raison pour laquelle je la renvoie à la présidente du conseil communal

Mesdames, Messieurs,

L'enquête publique citée plus haut a retenu toute notre attention.

Nous souhaitons faire quelques remarques quant à ce projet.

Nous n'en voyons absolument pas l'utilité à cet endroit, un bout de trottoir tel que prévu n'étant qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Il nous semble que d'autres aspects pour sécuriser le chemin du Péage et la route de Châtel-St-Denis devraient être prioritaires. Comme faire appliquer le fait qu'il soit bordier autorisé – de très nombreuses voitures non autorisées y passent toute la journée, qui plus est, à une vitesse excessive le plus souvent -.

Et nous n'avons jamais vu de contrôle de police !!

Une mise en 30 km/h pourrait dissuader les gens pressés, et l'installation de gendarmes couchés encore plus.

Et l'aménagement d'un trottoir le long de la route de Châtel-St-Denis justement au niveau du passage piéton jusqu'au chemin des Chevalleyres et un autre trottoir depuis le grand parking jusqu'au panneau routier signalant le début des Chevalleyres.

Nous précisons que nous nous promenons quotidiennement, nous avons un chien et des petits enfants en poussette.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs nos meilleures salutations.

Catherine Lob

Michel Bonvoisin

Roger Carrard
17, Aveneyres
1806 Saint-Légier

Saint-Légier, le 9 octobre 2019

COPIE

Monsieur Alain BOVAY
Syndic de Saint-Légier – La Chiésaz

Monsieur Dominique MARTIN
Syndic de Blonay

Projet de fusion entre Blonay et Saint-Légier – La Chiésaz

Messieurs,

Par le fait de nombreuses absences hors de la région dès août 2019, il ne m'a pas été possible de prendre connaissance de mon courrier de façon suivie.

De ce fait, je n'ai pas pu répondre dans le délai imparti au 30 septembre 2019 quant au nom à envisager pour l'entité communale projetée, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Dans ce contexte, et compte tenu de la séance - fructueuse - tenue hier au soir sur le dossier en question, il me paraît judicieux, du fait de la progression des démarches, de vous soumettre une préoccupation qui me paraît d'importance dans la perspective des séances appelées à se tenir les 6 et 27 novembre a.c., pour traiter du nom de la future nouvelle commune.

A l'examen du dossier, la préoccupation que je prends la liberté de vous soumettre est la suivante :

- **comment comprendre, et est-il vraiment judicieux, que la dénomination « HAUTEVILLE » soit comprise dans les 3 dénominations soumises à la sagacité des habitants des deux communes concernées, alors même que cette dénomination se rapporte déjà :**
 - à une autre commune, soit « HAUTEVILLE » (no postal 1648), sise sur le canton de Fribourg ;
 - « 1648 HAUTEVILLE », en bordure du Lac de Gruyère, fait partie du district de La Gruyère ;
 - « 1648 HAUTEVILLE » est situé à moins de 40 km de Blonay-Saint-Légier-La Chiésaz.

Question : - ne considérez-vous donc pas que le nom « HAUTEVILLE », présenté comme envisageable pour l'entité communale projetée, constituerait rapidement une fâcheuse source de confusion (LA POSTE, répertoire TT, GPS, Internet, etc., etc.), alors même que pouvant être évitée ?

Par avance, je vous remercie pour l'attention et la suite éventuelle que vous voudrez bien donner à la présente, et je vous adresse, Messieurs, mes meilleures salutations.



R. Carrard

Copie va à : **Monsieur Laurent CURCHOD**
Conseil communal Blonay, Présidente
Conseil communal Saint-Légier-La Chiésaz, Président



Municipalité

Blonay, le 25 octobre 2019

Etat de Vaud
Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat
Place du Château 4
1014 Lausanne

N/réf. M. Bernard Degex/JMG

Interpellation déposée par M. Romain Belotti – « Espérance de vie »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Lors de sa séance du 24 septembre dernier, le Conseil communal de Blonay a pris connaissance de l'interpellation déposée par M. Romain Belotti, conseiller communal, intitulée « Espérance de vie » et demandant, en conclusion, à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de dresser un rapport sur une antenne du SMUR dans la région de la Riviera.

Sachant qu'il doit être rattaché à un établissement hospitalier et bénéficier de l'apport d'un médecin urgentiste, le SMUR sera désormais basé à Rennaz. Tout comme M. Belotti, notre autorité s'interroge sur la capacité du dispositif sanitaire à assurer les prestations d'urgence, notamment les vendredis et dimanches soir, en particulier en période hivernale, lorsque le réseau routier et autoroutier en direction et en provenance du Valais est totalement congestionné. Il en est de même lors d'importants événements ou lors de perturbations routières sur l'un ou l'autre des deux seuls axes reliant les secteurs de Vevey et de Villeneuve.

De plus, il est évident que les transports de patients par les ambulances de l'ASR basées sur la Riviera en direction de l'HRC prendront plus de temps, « dégageant » ainsi les actions possibles sur le secteur de la Riviera. Ces inquiétudes sont réellement palpables et légitimes de la part des concitoyennes et concitoyens de notre région.

A ce jour, quelques informations quant à la prise en charge pré-hospitalière ont été données aux Autorités de la Riviera et à la population, mais sont clairement jugées lacunaires, insuffisantes et non rassurantes. Dès lors, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intervenir auprès des services concernés afin que nous soyons renseignés sur la façon dont le Canton entend assumer ses responsabilités en matière de premiers secours dans la nouvelle configuration hospitalière régionale.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

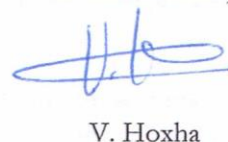
Le syndic



D. Martin



La secrétaire adj.



V. Hoxha

Annexe : Interpellation de M. Belotti

Copie à : Mme Laura Ferilli, présidente du Conseil communal
M. Romain Belotti, interpellateur
Municipalités de la Riviera
Association Sécurité Riviera